



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Guide à l'intention des

gestionnaires



**Le Test de l'impact
sur les entreprises**

TIE

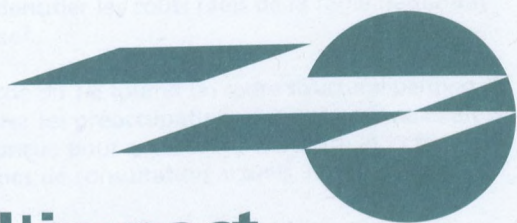
Canada

QUEEN HD 3616 .C23 G82 1997
Canada. Industry Canada. (19
Manager's guide to using the

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



125090



Le Test de l'impact sur les entreprises

TIE

Cette publication est disponible par voie électronique
sur le World Wide Web à l'adresse suivante :
<http://strategis.ic.gc.ca/tie>

@ Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Industrie Canada) 1997
N° de cat C2-329/1997
ISBN 0-662-63117-X



GUIDE

à l'intention
des
gestionnaires

Qu'est-ce que le TIE?

- un outil de consultation;
- une méthode structurée d'analyse des répercussions de la réglementation.

À quoi le TIE peut-il vous servir?

- à mesurer les coûts directs des règlements pour les entreprises;
- à identifier des solutions de rechange à la réglementation;
- à augmenter l'efficacité des consultations, en veillant à ce que le gouvernement et les entreprises parlent le même langage.

Objectif

Ce guide vise à aider les gestionnaires du gouvernement à comprendre les principes du Test de l'impact sur les entreprises (TIE) et comment ceux-ci peuvent être incorporés à l'examen d'une réglementation et aux processus consultatifs. Bien qu'il porte principalement sur la réglementation fédérale, le processus peut être appliqué à d'autres secteurs de compétence ayant des exigences d'examens de réglementation similaires.

Introduction

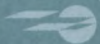
Le TIE est un processus de consultation et d'analyse des répercussions de la réglementation sur les entreprises. Le processus comprend un sondage informatisé (ou une analyse équivalente¹) et une méthode d'établissement des coûts, pour identifier les coûts réels de la réglementation sur l'entreprise².

La méthode du TIE fournit un cadre structurel permanent pour considérer les préoccupations des entreprises. Elle est également conçue pour améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de consultation actuels, notamment :

- comprendre comment les entreprises réagissent aux règlements;
- établir le coût de la réglementation pour les entreprises, de sorte que le gouvernement puisse mieux évaluer les méthodes disponibles et choisir celle qui représente le plus d'avantages pour la société;
- voir à ce que le secteur privé soit davantage disposé et apte à se conformer à la réglementation;
- permettre aux entreprises de participer à la modification des projets de réglementation de manière à en réduire les coûts, tout en aidant le gouvernement à atteindre les objectifs de sa politique publique;

¹ Un sondage sur mesure permet, tout comme le sondage informatisé, de compiler et d'analyser les mêmes renseignements spécifiques et précis. Se référer au Guide pour l'utilisation du Test de l'impact sur les entreprises et l'élaboration d'une méthode d'analyse équivalente, que l'on peut se procurer auprès d'Industrie Canada.

² Vous référer au Guide et manuel pour l'évaluation de l'impact de la réglementation sur les activités des entreprises et pour l'estimation des coûts connexes : Approche fonctionnelle pour l'établissement des coûts de la réglementation, que l'on peut se procurer auprès d'Industrie Canada.



et, dans ce contexte,

- veiller à ce que le gouvernement et les entreprises parlent le même langage.

Le processus relatif au **TIE** est conçu pour les projets de réglementation. Toutefois, il est très flexible et peut servir aux différentes étapes de l'élaboration d'une politique. Ainsi, on peut recourir au processus relatif au TIE : lorsque diverses options sont considérées lors des premières étapes de l'élaboration d'une politique; lors de la vérification finale de l'ébauche détaillée d'une réglementation, pour cerner des répercussions imprévues; au cours de l'examen de lois existantes ou proposées, afin de déterminer s'il est possible d'accroître l'efficacité de la réglementation; et dans le cadre de l'analyse de la compétitivité d'un secteur, pour trouver des moyens d'améliorer la réglementation qui touche ce secteur.

Politique de réglementation, normes de gestion et étude de l'impact de la réglementation

C'est en 1986 que le Canada a adopté une politique officielle de réglementation. Celle-ci reposait sur les efforts déployés par le passé pour évaluer les retombées socio-économiques des projets de réglementation. Révisée en 1992, puis en novembre 1995, la politique a pour objet d'introduire une certaine rigueur analytique dans la documentation servant à appuyer les projets de règlement³.

La politique est unique en ce sens qu'elle exige la publication d'une étude d'impact sur laquelle les ministres se fondent pour décider s'il y a lieu d'adopter ou non un projet de règlement. La transparence est l'une des principales caractéristiques de la politique de réglementation, c'est-à-dire que les Canadiens doivent être consultés au sujet des changements proposés et que les motifs des décisions prises sur les projets de règlement doivent être rendus publics.

La politique de réglementation requiert une analyse approfondie, car il est nécessaire de démontrer que les avantages d'un règlement l'emportent sur les coûts et que des solutions de rechange ont bien été envisagées. Les avantages et les coûts ne se limitent pas aux fluctuations du produit intérieur brut, mais se rattachent plutôt à tout

³Politique de réglementation 1995, gouvernement du Canada, que l'on peut se procurer auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Compétitivité

QUESTIONS POSÉES DANS LE TIE :

- Cette initiative a-t-elle une incidence sur vos marchés, l'accès aux marchés et la demande des produits ou services que vous offrez?
- Cette initiative a-t-elle une incidence sur votre entreprise en matière de propriété, d'investissement ou de stratégie de croissance?

ce que les Canadiens considèrent important, tel que l'équité du système juridique. Les grandes lignes de cette analyse sont présentées dans le *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation* (REIR) qui est soumis à l'examen du Cabinet. Ce sujet sera repris plus loin dans ce guide.

La dernière version de la politique de réglementation renferme les Normes de gestion du processus de réglementation (NGPR). Ces normes exigent que les ministères démontrent non seulement que leurs études d'impact contribuent à l'élaboration de règlements efficaces et efficaces, mais aussi qu'ils ont adopté un processus officiel pour garantir la qualité de leurs analyses. Les NGPR obligent les ministères à documenter ce processus et à assurer une évaluation indépendante de son efficacité.

Pour respecter la politique et les NGPR, il est essentiel de consulter toutes les parties intéressées au sujet des projets de règlement et d'effectuer des analyses coûts-avantages détaillées qui font ressortir non seulement les avantages nets des règlements proposés, mais aussi des moyens de les optimiser. Les ministères pourront plus facilement respecter toutes les exigences de la politique si le **TIE** fait partie de leur processus de consultation. À cette fin, la politique de réglementation fédérale exige que le sondage du **TIE** (ou une analyse équivalente) soit utilisé lors des consultations touchant toutes les propositions importantes, et cela afin d'évaluer les répercussions qu'elles auront sur les entreprises canadiennes.

Compétitivité et coût de la réglementation

Le *Rapport mondial sur la compétitivité* définit la compétitivité des entreprises comme « la capacité de concevoir, de produire et de commercialiser des biens et services qui, par leur prix et leurs autres caractéristiques, forment un ensemble plus attrayant que celui des concurrents. » En termes plus simples, cela exprime la capacité de faire concurrence et de demeurer en affaires durant une longue période. Toutefois, trouver une mesure précise de la compétitivité est bien plus compliqué. Au niveau international, plusieurs indicateurs économiques communs servent à mesurer la compétitivité d'une nation : produit intérieur brut, revenu disponible, niveau de vie, taux de change réel, coût unitaire de la main-d'œuvre et prix à la consommation.

Conformité

QUESTIONS POSÉES DANS LE TIE :

- Cette exigence est-elle conforme à vos méthodes de fonctionnement ou à vos meilleures pratiques commerciales?
- Quelles sont les causes des problèmes observés : manque de clarté et de certitude, complexité, opportunité, capacité de se conformer, coût?
- Quels frais de fonctionnement votre entreprise doit-elle engager?



Alors qu'on cherche toujours une mesure exacte de la compétitivité, on reconnaît généralement que l'élément central de la compétitivité d'une nation est la capacité de ses entreprises à concurrencer sur les marchés intérieur et extérieur. Les mesures qui font perdre des emplois ou qui créent des fardeaux inutiles aux entreprises ont une incidence sur celles-ci, sur la compétitivité du pays dans son ensemble et, en fin de compte, sur le climat social et le niveau de vie.

Il est donc important que les Canadiens aient des politiques gouvernementales et un cadre réglementaire qui favorisent la compétitivité des entreprises et des industries, une croissance anti-inflationniste et un marché intérieur libre de barrières imprévues ou inutiles.

Le processus relatif au **TIE** examine la compétitivité au niveau de l'entreprise et, dans une moindre mesure, au niveau des secteurs. Spécifiquement, il a trait à l'incidence de la réglementation sur la capacité de l'entreprise de faire des affaires, et aborde les questions liées aux répercussions sur les prix, à l'accès aux marchés intérieur et extérieur, à la qualité et à la disponibilité de la main-d'œuvre, à la recherche-développement et à l'incidence sur la gamme et la qualité des produits ou services offerts. Comprendre ces questions et leurs répercussions est indispensable à l'élaboration de structures réglementaires qui stimulent l'activité économique et aident ainsi à atteindre d'autres objectifs socio-économiques.

Conformité aux règlements et détermination de l'avantage net

Selon la politique fédérale, il faut démontrer que les avantages d'une réglementation sont plus grands que les coûts engagés. En d'autres termes, il doit être évident qu'il y a un avantage net pour la société. Pour s'assurer que ces avantages se concrétiseront et que les mesures réglementaires proposées seront efficaces, il faut déterminer le degré d'observation de ces règlements. Parce qu'ils tombent sous le coup de la loi, on présume que le degré d'observation des règlements sera élevé et on se fie à leur efficacité. On oublie qu'il faut bien souvent compter sur la bonne volonté des entreprises auxquelles on demande de se conformer à la réglementation. Si les parties concernées ignorent un règlement parce qu'il est trop coûteux, difficile à appliquer ou trop vague, on ne pourra pas en tirer les avantages escomptés, et le règlement sera inefficace.

Les six étapes du processus relatif au TIE :

- Établissement des objectifs
- Élaboration d'une stratégie de consultation et de la méthode relative au TIE
- Choix des participants
- Consultations menées au moyen du TIE
- Analyse
- Suivi et vérification



Grâce au **TIE**, il est possible de déterminer dans quelle mesure les entreprises sont aptes et disposées à se conformer. Le processus relatif au TIE permet aux parties concernées de démontrer et d'expliquer non seulement les dépenses découlant de la réglementation, mais également si elles vont se conformer. Le processus aide aussi le gouvernement à déterminer si les entreprises concernées sont en mesure de respecter les exigences de la réglementation.

Les entreprises ne contestent pas que le gouvernement a le devoir de légiférer dans des domaines tels que la sécurité au travail ou l'environnement. Toutefois, elles s'opposent à un projet de règlement si les coûts qu'engendre le projet sont beaucoup plus élevés que les avantages ou si la mesure proposée peut être moins coûteuse.

Le processus relatif au TIE et le processus réglementaire

Mise en place du processus relatif au TIE et utilisation du sondage informatisé

Le processus relatif au **TIE** comprend six étapes, chacune ayant un objectif et un résultat, soit :

- l'établissement des objectifs;
- l'élaboration d'une stratégie de consultation et de la méthode relative au **TIE**;
- le choix des participants;
- les consultations menées au moyen du **TIE**;
- l'analyse;
- le suivi et la vérification.

L'annexe 1 décrit chaque étape du processus, les objectifs, les résultats escomptés et leur utilité. Le *Guide pour l'utilisation du Test de l'impact sur les entreprises et l'élaboration d'une méthode d'analyse équivalente* d'Industrie Canada décrit plus en détail le processus.

Le sondage informatisé du **TIE** est constitué de quatre séries de questions, conçues spécifiquement pour révéler l'incidence qu'aura un projet de règlement sur l'exploitation d'une entreprise, sur sa capacité de s'adapter et d'innover, ainsi que sur sa rentabilité et sa compétitivité actuelles et futures. Selon la complexité du projet et le besoin d'analyse approfondie, il n'est peut-être pas toujours nécessaire d'utiliser le logiciel ou toutes les questions du sondage. Selon les circonstances, il pourrait être plus utile d'utiliser un sondage fait sur mesure et couvrant les éléments examinés dans le **TIE**. On parlera, dans ce cas, d'une analyse équivalente.

Élaboration du processus de réglementation — incorporer le processus relatif au TIE

Selon la politique fédérale actuelle, les organismes de réglementation doivent s'assurer, entre autres, que : un problème ou un risque réel existe, une action gouvernementale est requise, un règlement est la meilleure option, les avantages l'emportent sur les coûts engagés par les Canadiens et toutes les personnes concernées sont consultées.

Pour démontrer comment ces exigences peuvent et doivent être abordées, y compris l'utilisation du *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation* (REIR) et du sondage du TIE ou de l'analyse équivalente, le processus de prise de décision est décrit ci-dessous en cinq étapes :

- l'énoncé du problème;
- l'élaboration d'une solution;
- la conception d'une proposition détaillée;
- l'optimisation et l'amélioration;
- les derniers travaux.

Le processus est également résumé à l'annexe 2.

Étape 1 : Énoncé du problème

Pour éliminer un problème ou un risque identifié, les organismes de réglementation consultent normalement les parties intéressées au début du processus afin d'examiner : la nature et l'importance du problème, la nécessité d'une action gouvernementale ou d'une modification de comportement et le type de solutions appropriées. S'il faut agir, des consultations au début du processus permettent aux parties intéressées d'anticiper les changements, de déterminer les questions qui devront être examinées et de considérer diverses solutions de rechange. Plus important encore, cela permet aux organismes de réglementation de recevoir des conseils de personnes bien informées sur le problème et sur les solutions efficaces pour ce qui est des coûts.

Les questions du sommaire, dans le sondage du TIE, peuvent aider lors des consultations à cette étape.

Étape 2 : Élaboration d'une solution

S'il y a effectivement un problème et qu'une action gouvernementale s'impose, la deuxième étape prévoit l'évaluation et le choix d'un mécanisme réglementaire ou autre pour régler le problème. À cette étape, l'analyste de

Découvrir les solutions de rechange

QUESTIONS POSÉES DANS LE TIE :

- *Y aurait-il à votre avis, une meilleure façon d'atteindre les objectifs de cette initiative?*
- *D'après vous, cette initiative pourrait-elle être mieux conçue?*
 - *Pourrait-elle être harmonisée davantage avec les règlements d'autres secteurs de compétence?*
 - *Devrait-on recourir à un autre type de réglementation?*
 - *Devrait-on procéder autrement que par voie de règlement?*

l'organisme de réglementation examine les mérites de chaque solution de rechange, en tenant compte de l'efficacité, des avantages et des coûts nets, donc, du pour et du contre de chaque option. Deux types de solutions de rechange doivent être considérés : les méthodes innovatrices de résolution de problème (p. ex. les normes volontaires) et l'optimisation de la conception, comprenant les améliorations apportées à l'option choisie.

Suite au choix d'une option, on doit documenter les raisons qui ont motivé la décision ainsi que les principaux éléments reliés à la conception du projet de règlement, y compris le degré d'observation du règlement en fonction de l'efficacité et des coûts engagés.

À cette étape de l'élaboration d'une solution, le sondage du **TIE** peut permettre de cerner les répercussions et les avantages d'autres mécanismes et conceptions, du point de vue des entreprises. Les questions primaires du sommaire et de la section sur l'impact du règlement du sondage seront utilisées lors de ces consultations.

Étape 3 : Conception d'une proposition détaillée et analyse coûts-avantages

L'étape 3 touche à la conception d'une proposition de règlement. Celle-ci comprend : l'éclaircissement de la réglementation proposée; les objectifs du gouvernement; le fonctionnement de la réglementation, y compris les exigences administratives; les exigences que les entreprises devront satisfaire; les procédures d'observation; et les répercussions prévues sur les entreprises. C'est à cette étape qu'est menée une analyse complète des coûts-avantages.

Le processus de consultation intégral est alors lancé à l'aide d'intervenants qui peuvent répondre aux questions d'ordre social et à celles concernant les entreprises. Aux étapes 1 et 2, les consultations n'ont souvent fait appel qu'à certains cadres supérieurs influents et se sont concentrées sur l'énoncé du problème, la nécessité d'une action et les options possibles. À l'étape 3, les consultations touchent l'efficacité de la réglementation proposée.

S'il est fort probable qu'un règlement occasionnera des coûts d'observation élevés (c.-à-d. un projet de règlement important), le processus doit inclure le sondage du **TIE** dans son entier ou une analyse équivalente. Ceci comprend un examen complet des répercussions sur les entreprises et

Conception d'une proposition de règlement

- Examen complet des répercussions sur les entreprises
- Analyse coût-efficacité
- Mise à l'essai de la conception du règlement, des solutions de rechange et des procédures d'observation

une analyse coût-efficacité de la conception du règlement. Un sondage informatisé du **TIE** complet ou sur mesure (analyse équivalente) peut servir à préciser : les principales préoccupations des entreprises dont il faut tenir compte dans l'analyse coûts-avantages; le besoin d'optimiser la conception du règlement; les autres éléments qui permettraient de réduire les répercussions ou d'augmenter le degré d'observation de la réglementation. Ces informations seront consignées dans un compte rendu reflétant les opinions et les commentaires des participants sur le projet de règlement et permettant de vérifier les questions soulevées et de parvenir à un consensus.

Étape 4 : Optimisation et amélioration

L'étape 4 est axée sur l'optimisation et l'amélioration du projet de règlement, pour en arriver à une ébauche prête pour l'étape 5. L'optimisation fait référence au processus qui permet d'identifier la mesure la plus opportune et la plus économique pour ce qui est de l'observation, de l'obligation de rendre compte et de la supervision. Au cours de cette étape, les consultations se poursuivent et supposent l'examen, le contrôle par recoupement et la vérification des commentaires et des opinions des parties intéressées (ou du compte rendu du sondage du **TIE**) et, ce qui est le plus important, l'atteinte d'un consensus sur le projet.

Le logiciel du **TIE** peut alors servir à entreprendre une analyse au sein des entreprises pour assurer une observation économique de la réglementation. Les préoccupations principales peuvent également être corroborées à l'aide de la méthode d'établissement des coûts, de l'analyse du marché et de l'analyse coût-efficacité.

Étape 5 : Derniers travaux

L'étape 5 comprend la finalisation du *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation* (REIR) et l'obtention de l'approbation pour la mesure réglementaire.

Le REIR décrit et justifie la ligne de conduite recommandée; ce texte sera examiné par les ministres. Il résume le processus de prise de décision, tel que décrit précédemment, et doit montrer qu'il y a eu un examen des solutions de rechange, une analyse coûts-avantages et des consultations avec les parties intéressées.

Préparer le REIR sera facile si le processus relatif au **TIE** a servi aux consultations auprès des entreprises. La section « consultations » s'écrira d'elle-même. Le REIR renferme six sections auxquelles le processus relatif au **TIE** peut contribuer. Les exigences de chaque section et la contribution potentielle du processus relatif au **TIE** sont décrites brièvement ci-dessous et à l'annexe 3.

Description — expose les grandes lignes du règlement proposé, définit le problème et indique les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'agir. Ces renseignements sont précisés dans le sommaire du projet de règlement du **TIE**.

Solutions de rechange — résume l'examen des solutions de rechange ainsi que leurs avantages et inconvénients. Le processus relatif au **TIE** demande aux entreprises de proposer des solutions de rechange ou ce qu'elles pensent des solutions proposées par l'organisme de réglementation. Ces solutions peuvent être évaluées ou vérifiées davantage, à l'aide de la méthode d'établissement des coûts.

Analyse coûts-avantages — fait partie intégrante du REIR ainsi que du **TIE**. Le processus relatif au **TIE** et, en particulier, le sondage, permettent de faire ressortir les principales questions sur lesquelles devra porter l'analyse coûts-avantages et représentent le point de départ de l'analyse de moindre coût et de l'analyse coût-efficacité.

Consultations — documente les parties consultées ainsi que les résultats. Le **TIE** fournit un cadre structurel permanent pour tenir compte des préoccupations des entreprises; il est conçu spécifiquement pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des consultations.

Respect et exécution — expose les grandes lignes des procédés et des ressources dont on se servira pour faire respecter le règlement. Le processus relatif au **TIE** permet de relever les obstacles à l'observation du règlement, tels le coût et la complexité des systèmes d'exécution et de surveillance.

Personne-ressource — est habituellement une personne du ministère ou de l'organisme qui administre le **TIE**.

Considérations pour l'utilisation du processus relatif au *TIE*

Pour assurer des consultations efficaces et des résultats valides, les entreprises doivent bien comprendre les rouages de la mesure réglementaire proposée; telle est la leçon la plus importante qui a été tirée de l'utilisation du *TIE* jusqu'à maintenant. De légères différences dans la conception d'un règlement peuvent avoir des répercussions importantes sur les entreprises pour ce qui est de l'observation des exigences et des coûts associés à celles-ci.

Dans le processus relatif au *TIE*, cette information est présentée dans le sommaire du projet de réglementation. Ce sommaire n'est rien d'autre que le document que l'organisme de réglementation doit préparer avant d'amorcer toute consultation, quoiqu'il soit structuré de manière à optimiser son utilité dans le cadre du processus consultatif.

Comme dans tout processus consultatif, il est important, quand on se sert du *TIE*, de fixer les objectifs de la consultation afin d'éviter de créer des attentes peu réalistes. Pour ce faire, il faudra déterminer ce qui est négociable ou peut être changé et ce qui ne l'est pas. Un engagement officiel quant aux objectifs et aux limites de la consultation devrait être obtenu de la part de la haute direction d'entreprises du secteur privé.

Le choix des participants est critique pour recueillir des informations significatives. L'objectif devrait être de joindre un échantillon représentatif des parties intéressées, incluant les entreprises directement touchées par le règlement, les fournisseurs, les représentants de clients de divers secteurs, envergures, structures et emplacements. Seront également inclus les groupes d'intérêt spécial qui ont un intérêt particulier dans les résultats, bien qu'ils n'encourent pas de coûts précis.

C'est à cette étape qu'il faut décider de la forme des consultations (p. ex. entrevues ou ateliers). Il faut également décider comment adapter le processus relatif au *TIE* au sujet étudié, et s'assurer qu'une attention particulière sera apportée aux questions les plus pertinentes. S'il choisit de faire une analyse équivalente, l'organisme de réglementation doit s'assurer que cette analyse fournira des informations aussi détaillées et précises que le sondage informatisé du *TIE*.

L'analyse des résultats de la consultation est la clé du succès du processus. Il faut ainsi séparer les questions qui peuvent être résolues facilement de celles qui nécessitent des consultations et une analyse plus précises. Souvent, ce n'est pas la norme qui présente le plus d'intérêt, mais bien les cas particuliers. Pour cerner les éventuels problèmes nécessitant plus d'attention, la clé consiste à comprendre pourquoi et quand ces cas particuliers surviennent.

Alors que le processus relatif au **TIE** fournit une abondance de renseignements, il est important d'extrapoler ce qui est nécessaire et pertinent pour résoudre les problèmes particuliers touchant le projet de règlement. On devra souvent se poser les questions suivantes :

- Serait-il possible de réduire les coûts sans pour autant empêcher d'atteindre les objectifs de la politique?
- Serait-il possible d'accroître les avantages en améliorant les taux d'observation ou en utilisant un mécanisme différent qui permettrait d'optimiser les avantages?
- Est-ce que le ratio avantages-coûts correspond à ce qui était prévu? Le projet en vaut-il toujours la peine?

En dernier lieu, un mécanisme de rétroaction adéquat doit être mis en place, en collaboration avec l'industrie, pour discuter des résultats, des améliorations suggérées et des solutions de rechange. Plus important encore, le mécanisme doit indiquer un empressement à réduire les coûts et le nombre de répercussions négatives. L'industrie ne doit surtout pas percevoir le processus de consultation comme un autre exercice administratif inutile.



QUESTIONS POSÉES DANS LE TIE :

- *Quelle est l'incidence de cette initiative sur la compétitivité de votre entreprise au pays? À l'étranger?*
- *Quels frais administratifs votre entreprise doit-elle engager à cause de cette initiative?*
- *Quelle est l'incidence de cette initiative sur :*
 - *les liquidités de votre entreprise?*
 - *sa rentabilité?*
 - *sa capacité de faire face aux fluctuations d'ordre financier?*
 - *sa capacité de maintenir le rendement de ses investissements à long terme?*

Analyse coûts-avantages

Indépendamment de l'utilisation du processus relatif au **TIE** lors des consultations, le niveau de détails de l'analyse coûts-avantages est fonction de l'importance du problème ou des risques possibles. Plus les répercussions socio-économiques sont grandes, plus l'analyse doit être détaillée. Cela peut inclure une analyse coûts-avantages intégrale, une analyse coût-efficacité ou une analyse de moindre coût.

Une **analyse coûts-avantages intégrale** requiert l'attribution d'une valeur monétaire aux avantages de la mesure envisagée. On pourra ainsi la comparer à d'autres mesures et déterminer celle qui présente le plus d'avantages par rapport aux coûts. Si les avantages ne l'emportent pas sur les coûts, la mesure de réglementation sera abandonnée. L'évaluation coûts-avantages devrait toujours inclure plusieurs analyses, soit une analyse de l'impact sur l'environnement ou une analyse de risque, et ce, même si on utilise le sondage du **TIE** ou une analyse équivalente.

À l'étape de l'évaluation des avantages, il est parfois difficile de leur attribuer une valeur monétaire, et ce, même si la validité de l'objectif du projet de règlement n'est pas en cause. En pareil cas, il faudrait au moins effectuer une **analyse coût-efficacité** afin de déterminer la meilleure option ou celle qui est la plus efficace par rapport aux coûts. On a souvent recours à ce type d'analyse lorsqu'il est question de vie humaine. Dans ce cas, on attribue une valeur pécuniaire aux mesures qui permettent de sauver et de protéger le plus grand nombre de vies humaines plutôt que la « vie » elle-même.

Il arrive parfois que l'objectif de la politique soit « fixe » et que l'on doive prendre certaines mesures pour en assurer l'observation, notamment pour les navires dotés d'un système de télécommunications par satellite. En pareil cas, il faut tout simplement chercher à déterminer comment on peut vérifier l'observation à peu de frais. Ce type d'analyse coûts-avantages est appelé **analyse de moindre coût**.

L'analyse coût-efficacité et l'analyse de moindre coût présentent une grave lacune : elles ne permettent pas d'effectuer de comparaisons avec d'autres projets, et donc de déterminer s'il pourrait être plus avantageux de se servir de ces mêmes ressources à d'autres fins.

En principe, il faut toujours tenir compte des facteurs coût-efficacité et du moindre coût lors du choix d'une conception du règlement. Le but à atteindre est la conception la moins coûteuse, qui donne le résultat escompté.

Comme mentionné précédemment, le **TIE** et, en particulier, les questions du sondage permettent de cerner les préoccupations principales des entreprises à inclure dans l'analyse coûts-avantages. Ces préoccupations pourront également servir de point de départ pour l'analyse de moindre coût et l'analyse coût-efficacité.

- *Y aurait-il, à votre avis, une meilleure façon d'atteindre les objectifs de cette initiative?*
- *Ces exigences sont-elles en contradiction ou font-elles double emploi avec d'autres obligations imposées à votre entreprise par :*
 - *ce gouvernement?*
 - *d'autres ordres de gouvernement?*
 - *d'autres organismes de réglementation?*
 - *des ententes internationales?*

Annexe 1
Le processus relatif au TIE

ÉTAPE

Établissement des objectifs

Élaboration d'une stratégie de consultation et de la méthode relative au **TIE**

Choix des participants

Consultations menées au moyen du **TIE**

Analyse

Suivi et vérification

OBJECTIF

Fixer les limites et les objectifs de la consultation des entreprises et préciser ce qui est négociable et peut être modifié et ce qui ne l'est pas.

Établir la marche à suivre en ce qui concerne les ateliers, la présentation des commentaires, les entrevues, etc.

Déterminer le processus qui assurera l'acceptation et la participation des entreprises et qui aura le plus de chances de mener à un consensus.

Aperçu et documentation du processus et des participants.

Obtenir un échantillon représentatif des entreprises qui peuvent être touchées.

Recueillir les observations des entreprises.

Cerner les problèmes qu'il est possible de résoudre de façon pragmatique et achever l'analyse des questions en suspens et des solutions proposées.

Maximiser l'acceptation et vérifier les résultats et les données.

RÉSULTAT

Engagement officiel de la part de la haute direction; énoncé des objectifs et des limites de la consultation.

Exposé détaillé du plan de consultation, lequel comprend : étapes, calendrier d'exécution, mécanismes de rétroaction, explications sur la façon de s'y prendre pour parvenir à un consensus, choix des participants et principales priorités.

Adaptation du *TIE* au contexte.

Documentation de la stratégie de consultation et de la méthode relative au *TIE*.

Explication officielle des critères de sélection. Justification du choix des participants et engagement des participants.

Commentaires.

Compte rendu du *TIE*.

Compte rendu final comprenant la réponse du ministère.

UTILITÉ

Permet de mettre en place tous les éléments de la consultation et de faire accepter le *TIE* par la collectivité.

Principal instrument servant à recueillir les commentaires du secteur privé sur les répercussions et la solution envisagées.

Utilisé pour les consultations officielles.

Liste des personnes-ressources et critères de sélection qui ont servi à choisir les participants aux ateliers et la haute direction.

Analyse (voir la prochaine étape).

Si les solutions sont claires : résoudre les problèmes.

S'il reste des questions importantes à régler : prendre des dispositions pour que ces questions puissent être examinées au moyen d'une analyse et de consultations plus poussées.

Donner suite aux conclusions, aux recommandations et aux solutions du rapport.

Contribuer au processus du REIR.

ANNEXE 2

Intégration du TIE dans le processus de prise de décision et de consultation

ÉTAPE 1 : Énoncé du problème

PROCESSUS

- Délimiter les problèmes et les questions et déterminer la nécessité d'agir

CONSULTATION

- Auprès des principaux intéressés sur certains problèmes ou questions retenus et sur la nécessité d'agir

Contribution du TIE

- *Utiliser le niveau de questions primaires du sondage du TIE, plus précisément les questions du sommaire*

ANALYSE

- Évaluer si les problèmes et les questions retenus exigent une action
- Établir l'ordre de priorité des problèmes et des questions
- Assurer la coordination avec d'autres initiatives (p. ex. initiatives fédérales-provinciales)

Contribution du TIE

- *Utiliser les réponses aux questions de niveau primaire*

RÉSULTAT

- Prendre des décisions au sujet des problèmes, des questions et des mesures à prendre, s'il y a lieu

ÉTAPE 2 : Élaboration d'une solution

PROCESSUS

- Trouver le mécanisme réglementaire ou non réglementaire approprié

CONSULTATION

- Auprès d'autres principaux intéressés (représentation plus vaste)
- Sur les mécanismes suggérés

Contribution du TIE

- *Utiliser les questions du sommaire et de la section sur l'impact du règlement*

ANALYSE

- Évaluer les pour et les contre des mécanismes suggérés, leur coût et leur efficacité, ainsi que les dispositions et l'aptitude à se conformer

Contribution du TIE

- *Utiliser les réponses aux questions du sommaire et de la section sur l'impact du règlement*

RÉSULTAT

- Décider des mécanismes et de la conception

ÉTAPE 3 :
Conception d'une proposition détaillée et analyse coûts-avantages

PROCESSUS

- Préciser le concept détaillé de la réglementation ainsi que les coûts et les avantages pour l'industrie et la société

CONSULTATION

- Auprès d'un grand nombre d'intéressés (échantillon équilibré et représentatif)
- Sur l'initiative actuelle ou proposée du gouvernement afin d'en déterminer les répercussions et les avantages, et de préciser les améliorations requises

Contribution du TIE

- Utiliser le sondage complet ou adapté du TIE

ANALYSE

- Évaluer l'efficacité du concept de la réglementation ainsi que les coûts et les avantages pour l'industrie et la société

Contribution du TIE

- Utiliser les réponses au sondage complet ou adapté du TIE pour évaluer les coûts et les avantages pour les entreprises ainsi que les répercussions sur les affaires et pour recueillir les recommandations des milieux d'affaires sur les améliorations à apporter

RÉSULTAT

- Avant-dernier rapport du TIE
- Analyse coûts-avantages
- Projet révisé de règlement

ÉTAPE 4 :
Optimisation et amélioration

PROCESSUS

- Fournir et obtenir un suivi sur les questions et les solutions
- Préparer la publication du projet de règlement dans la Gazette du Canada

CONSULTATION

- Auprès des intéressés consultés auparavant
- Portant sur le suivi de l'avant-dernier rapport du TIE
- Au sujet de la vérification et de la consultation de suivi, au besoin

Contribution du TIE

- Utiliser l'avant-dernier rapport du TIE

ANALYSE

- Confirmer la validité du rapport auprès des intéressés et préparer la réponse du gouvernement

Contribution du TIE

- Utiliser le PACIE pour poursuivre l'analyse (de même que l'analyse du moindre coût, l'étude de marché, etc.)

RÉSULTAT

- Rapport final du TIE (y compris la réponse du gouvernement)
- Projet de règlement

ÉTAPE 5 :
Publication dans la Gazette du Canada

PROCESSUS

- Suivre le processus fédéral de réglementation (REIR, etc.)

RÉSULTAT

- Règlement

Annexe 3

LE REIR ET LE PROCESSUS RELATIF AU TIE

SECTION DU REIR	CONTRIBUTION DU PROCESSUS RELATIF AU TIE
1. DESCRIPTION	Présentée dans le sommaire du projet de règlement du TIE .
2. SOLUTIONS DE RECHANGE	Précisées dans le sommaire du projet de règlement, mentionnées dans le compte rendu du TIE et vérifiées en utilisant la méthode d'établissement des coûts ⁴ .
3. ANALYSE COÛTS-AVANTAGES	Le sondage informatisé du TIE fait ressortir les principales questions sur lesquelles doit porter l'analyse coûts-avantages; il sert aussi de point de départ pour l'analyse du moindre coût et l'analyse coût-efficacité. La méthode d'établissement des coûts sert à effectuer une microanalyse de l'entreprise qui sera incluse dans l'analyse coûts-avantages ⁵ .
4. CONSULTATIONS	Le processus relatif au TIE fournit un cadre consultatif structuré et permanent qui permet d'accroître l'efficacité et l'efficacité des consultations.
5. RESPECT ET EXÉCUTION	Le TIE permet de soulever les questions les plus importantes et de relever les obstacles qui nuisent à l'observation des règlements, y compris le coût des systèmes d'exécution et de surveillance.
6. PERSONNE-RESSOURCE	Habituellement une personne du ministère ou de l'organisme qui administre le TIE .

⁴Vous référer au *Guide et manuel pour l'évaluation de l'impact de la réglementation sur les activités des entreprises et pour l'estimation des coûts connexes : Approche fonctionnelle pour l'établissement des coûts de la réglementation*, que l'on peut se procurer auprès d'Industrie Canada.

⁵*Ibid.*